

Nous, femmes d'hier à aujourd'hui

Par Monique Lafèche*

Je revois ma mère, pas tout à fait heureuse. Elle était violoniste et avait dû, après son mariage, laisser sa carrière pour ne pas déplaire à son mari, mon père ! Il n'aurait pas accepté qu'elle gagne plus que lui ! J'en suis encore sous le choc ! Car je vois toujours son violon appuyé au mur, caché par le piano de mon père...

Effectivement, la femme d'hier n'avait pas beaucoup de droits. Elle était sous la coupole de son mari et son identité était la sienne, puisqu'elle portait son nom. Elle était Madame un tel ! On disait alors : « Qui prend mari, prend pays ». Quant à celles qui ne trouvaient pas chaussure à leur pied (expression savoureuse, n'est-ce pas !) avant d'avoir atteint l'âge fatidique de 25 ans, c'était des vieilles filles, des *nobodies*, des laissées pour compte, avec tout ce que cela comporte de péjoratif. Je me souviens de la remarque d'une amie, avant un rendez-vous galant : « C'est peut être ta dernière chance... ! »

Je crois que notre libération et notre sortie sur la place publique nous viennent en premier lieu d'un engagement politique de femmes fortes, comme Mme Thérèse Casgrain, née Marie-Thérèse Forget. Dès 1921, elle s'implique pour le droit de vote des femmes au Québec – droit qui nous sera finalement accordé par Adélard Godbout en 1940. Elle fonde, en 1966, La Fédération des femmes du Québec dans le but de promouvoir la lutte des femmes contre toute forme de violence ou d'exclusion. Elle occupera la présidence de la Ligue des droits de l'homme et recevra de la Société de Criminologie, en 1967, la médaille de « la personne qui s'est le plus distinguée à la défense des droits et des idéaux de justice dans notre société ». En 1971, elle est nommée au Sénat.

L'élection partielle de 1961 propulsa à l'avant-scène Mme Marie-Claire Kirkland-Casgrain ; elle fit adopter de nombreuses lois qui marquèrent le début de notre libération : sur la capacité de la femme mariée d'exercer des droits juridiques sans le consentement de son mari (1964), une loi sur les régimes matrimoniaux (1969). En 1971, elle fonda le Conseil du statut de la femme, qu'elle présida. Elle fut la première femme au Québec à être Ministre de cabinet en 1962.

Nos avancées sur le plan de la reconnaissance professionnelles sont liées à ces femmes publiques qui nous ont servi de modèles. En nous identifiant à Mme Lise Payette et à sa populaire émission Appelez moi Lise, nous avons commencé à prendre notre place sur plusieurs tribunes. Elle ne manque pas de panache, Mme Payette ! Avec son rire communicatif, elle nous a donné l'envie d'être heureuses et d'être nous-mêmes, partout et toujours ! Ministre de la Condition de la famille, elle a réformé le droit de la famille. On lui doit l'assurance automobile, et la devise « Je me souviens » sur nos plaques

d'immatriculation. Elle a de plus féminisé le titre de ministre. En 2000, elle a reçu la Médaille d'or du Mouvement National des Québécois et celle d'Officier de l'Ordre National du Québec en 2001. L'affaire des Yvette fut un événement malheureux, mais c'est de la petite bière à côté de ce qu'elle nous a apporté. Si elle avait été un homme, cela aurait passé comme une lettre à la poste !

Car la vie publique est cruelle pour les femmes. Nous manquons de ce qu'on appelle la solidarité. On n'a qu'à voir le traitement donné par Mmes Lysiane Gagnon et Lise Bissonnette lors de cette affaire des Yvette ! On ne se fait pas de cadeau. Du moins pour ce qui est des femmes de ma génération. Cela nous vient, je crois, d'un sentiment d'infériorité et de l'envie de plaire à l'autre. À qui ? Mais voyons... à l'homme ! Dieu merci, cela a commencé à changer. Je dis « commencé »... !!!

Notre bien-aimée Mme Janette Bertrand, grande animatrice de radio (Mon mari et nous) et de télévision (Quelle famille, L'amour avec un grand A) a abordé les thématiques de l'homosexualité et du sida, écrit des pièces de théâtre qui nous parlent du sexisme et de la solitude des personnes âgées. Elle cosigne une lettre appuyant la charte des valeurs québécoises.

Quant à Mme Monique Jérôme-Forget, c'est sans conteste une femme forte qui ne s'en laisse pas imposer. Députée de Marguerite-Bourgeois à l'assemblée Nationale du Québec de 1998 à 2009, elle est nommée Présidente du Conseil du trésor, sous le gouvernement Charest. Ministre de l'Administration publique, elle réalise, dans le secteur public et parapublic, la parité salariale dont ont profité 400 000 personnes, en majorité des femmes. Elle introduit le concept de partenariat public-privé. En 2007, elle est nommée Ministre des Finances, d'où son surnom de Dame à la sacoche.

Je ne saurais terminer sans parler de Mme Pauline Marois. Elle a été sur la scène politique durant plus de 30 ans, sous la bannière du Parti Québécois. Elle a été celle qui a cumulé le plus de ministères : Finances, Santé, Éducation, Main-d'œuvre et sécurité du revenu. Elle fut aussi présidente du Conseil du Trésor, Vice-première ministre, et la première Québécoise à être Première ministre, en septembre 2012.

À toutes ces femmes, nous savons infiniment gré de leur engagement sur la scène politique. Grâce à elles, la vie de nos enfants et de nos petits-enfants ne sera plus la même, car maintenant tout rêve est accessible. Merci à nous toutes... !

** Monique Laflèche a mené une carrière d'infirmière spécialisée en santé communautaire et en psychiatrie, puis de représentante syndicale. Elle se considère comme une « éternelle étudiante ».*